



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 novembre 2022

### **La FNSEA salue les avancées sur l'aide alimentaire mais regrette l'absence de dispositif d'envergure nationale pour le chèque alimentaire**

Le 7 novembre, un Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA) plénier s'est tenu, en présence des Ministres Marc FESNEAU et Jean-Christophe COMBE. La FNSEA salue l'association de la profession agricole à cet échange, essentielle pour parvenir à des dispositifs couvrant tous les enjeux liés à la précarité alimentaire.

Lors de la réunion, la FNSEA a déploré que, depuis plus de 40 ans, notre souveraineté alimentaire soit mise à mal, tirée par la politique des prix bas de la grande distribution. Si les agriculteurs ont toujours contribué à nourrir la population, aujourd'hui le mur énergétique qui s'installe, combiné à la flambée historique des coûts de production, rend extrêmement compliquée cette mission. La politique des prix bas, conformément aux dispositions EGAlim, ne peut plus être la réponse à la précarité alimentaire – si tant est qu'elle ait pu l'être par le passé.

Lors du COCOLUPA, les Ministres ont annoncé la mise en place dans le cadre de la loi Finances 2023, d'un fonds de 60 Millions d'euros consacré aux « Nouvelles solidarités alimentaires », dont le déploiement devrait se faire tout au long du quinquennat.

Pour la FNSEA, si cette réponse – dont les modalités restent à définir dans le cadre de futurs travaux – est un pas de plus pour lutter contre la précarité alimentaire, il est regrettable que le champ des produits éligibles soit si restreint. Flécher les fonds vers les fruits et légumes uniquement risque de créer un appel d'air aux produits d'importation. N'oublions pas que près de la moitié de notre consommation en fruits et légumes est importée ! De plus, n'orienter les dispositifs que sur certains produits conduira à stigmatiser bon nombre de productions, conventionnelles et de qualité, pourtant essentielles à la couverture des besoins nutritionnels dans le cadre d'une alimentation diversifiée. Cela irait dans le sens opposé à la durabilité recherchée.

Enfin, la FNSEA regrette que le chèque alimentaire ne puisse être développé qu'avec de potentielles expérimentations locales, alors qu'il conviendrait de construire un dispositif ambitieux, avec un cadrage national. L'enjeu est double : assurer une alimentation de qualité et en quantité suffisante pour les personnes en situation de précarité, et contribuer au maintien de la valeur de l'alimentation. La FNSEA compte donc sur les travaux futurs pour que ne soit pas laissée de côté la construction d'un chèque alimentaire durable conformément à la loi Climat et résilience. En effet, la FNSEA en est convaincue, seul un dispositif d'envergure permettra aux personnes en situation de précarité de disposer d'une alimentation de qualité basée sur les productions françaises !

#### **Contact presse :**

FNSEA: Sabri Derradji - [sabri.derradji@reseaufnsea.fr](mailto:sabri.derradji@reseaufnsea.fr) – 06 21 16 80 84